



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demander en ligne une autorisation de travail pour embaucher un étranger (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Ce service permet aux employeurs d'effectuer leur demande d'autorisation de travail en ligne.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>)

Vérfifié le 02 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Accès au travail du demandeur d'asile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2741>)
- Autorisation de travail d'un Algérien salarié en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2733>)
- Autorisation de travail d'un étranger salarié en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>)
- Certificat de résidence d'1 an pour Algérien (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2215>)
- Comment faire pour embaucher un salarié étranger ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22782>)
- Droits du demandeur d'asile : soins, logement, aide financière... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32454>)
- Étranger en France : carte de séjour pluriannuelle - travailleur saisonnier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21516>)
- Qu'est-ce qu'une autorisation provisoire de travail pour un étranger en France ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34840>)